

Mise en ligne : 13 août 2018.
Dernière modification : 25 octobre 2018.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU SOUDAN FRANÇAIS (OUEST-AFRICAIN)

Épisode précédent :
Société d'études et d'exploration du Soudan :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Etudes_et_exploration_Soudan.pdf

Société minière du Soudan Français (Ouest-Africain.)
Constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 novembre 1901)

Suivant acte reçu par M^e Dufour, notaire à Paris, le 10 octobre 1901, MM. Paul Daléas et Fernand Crémieux¹, agissant comme liquidateurs de la Société d'études et d'exploration du Soudan, ont établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de Société minière du Soudan Français (Ouest-Africain).

Elle a pour objet : L'étude de toutes les affaires concernant l'Afrique occidentale et plus spécialement le Soudan Français ; La recherche de tous minerais, l'obtention de toutes concessions, leur exploitation, soit directe, soit en société avec des tiers, soit en les prenant ou donnant à bail à toutes personnes ou sociétés fermières, la rétrocession ou la vente desdites concessions. L'achat de terrains ou constructions, l'édification de toutes constructions industrielles ou d'habitation, leur exploitation, leur location ou leur vente. L'exploitation de domaines agricoles acquis ou obtenus par concession, leur location à des tiers, même par baux emphytéotiques. La vente et l'achat de tous produits et denrées. Les opérations d'importation ou d'exportation de toutes marchandises ou denrées. La création de toutes sociétés ayant pour but les opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières. La société pourra enfin faire toutes opérations seule ou en participation avec d'autres sociétés ou syndicats, ayant pour objet la mise en valeur ou l'exploitation des ressources de l'Afrique Occidentale. Elle pourra, au besoin, étendre ses opérations dans toutes les régions de l'Afrique et faire toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières et financières se rattachant même indirectement aux objets ci-dessus.

Le siège social est à Paris, 33, rue Joubert.

La durée de la Société sera de 99 ans.

MM. Daléas et Crémieux, agissant en qualité de liquidateurs de la Société d'études et d'exploration du Soudan, font différents apports à la société en représentation desquels il leur est attribué 800 actions de 100 fr.

Le capital social est fixé à 160.000fr., divisé en 1.600 actions de 100 fr. sur lesquelles 800 ont été attribuées ci-dessus. Les 800 de surplus ont été entièrement souscrites et libérées du quart.

¹ Fernand Crémieux (Pont-Saint-Esprit, Gard, 1857-Paris, 1928) : parent d'Adolphe Crémieux, l'un des fondateurs de la III^e République, avocat à Nîmes, Alexandrie — où il épouse une fille du banquier Aghion —, puis Paris, où il se spécialise dans les affaires financières, député (1885-1889, 1893-1898), puis sénateur (1903-1928) du Gard. Actionnaire du Crédit franco-égyptien, administrateur, entre deux mandats parlementaires, des Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine et des Pêcheries de nacre et huîtres perlières de la baie de Djibouti.

Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé : 5 % pour la réserve légale; somme suffisante pour verser 5 % d'intérêt aux actions. Le reste reviendra : 12 % au conseil d'administration et 88 % aux actions.

Ont été nommés administrateurs : MM. [Fernand] Crémieux, [Eugène] Lagache² et [Albert] Porlitz³. — *La Loi*, 17/11/1901.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU SOUDAN FRANÇAIS
Société anonyme constituée à Paris le 7 novembre 1901
(*Le Moniteur des colonies*, « La Côte-d'Ivoire », 1903)

Capital : 160.000 francs, divisé en 1.600 actions de 100 francs, dont 800 d'apports attribuées à la liquidation de la « Société d'études et d'exploration du Soudan ».

Objet : l'étude de toutes les affaires concernant l'Afrique occidentale et plus particulièrement le Soudan français.

Conseil d'administration : MM. F. Crémieux, E. Lagache, A. Porlitz, membres.

Siège social : 33, rue Joubert, Paris.

Société minière du Soudan français
Transfèrement du siège social
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 février 1904)

Les actionnaires de cette société sont informés que par décision du conseil d'administration, le siège social a été transféré, 53 bis, rue St-Lazare, à Paris. — *Petites Affiches*, 16 janvier 1904.

Société Minière du Soudan Français Ouest-Africain
Transfèrement du siège social
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 28 janvier 1908)

Les actionnaires de cette société sont informés que, par décision du conseil d'administration, en date du 4 janvier 1908, le siège social, qui est 53 bis, rue Saint-Lazare, sera transféré, à partir du 15 janvier 1908, dans les bureaux de MM. Henry Mollet et Cie, 164, rue de Courcelles, à Paris. — *Petites Affiches*, 10 janvier 1908.

Publications au BALO du 1^{er} février 1909
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} février 1909)

Minière du Soudan Français (Ouest-Africain) (Sté). — Notice sur la constitution. Émission partielle de 4.900 actions nouvelles de 100 fr.

² Eugène Lagache : « rentier à Neuilly-sur-Seine », ancien président de la Société d'études et d'exploration au Soudan.

³ Albert Porlitz : d'origine autrichienne, il est nommé en 1891 directeur du Crédit mobilier, qu'il représente aux Chemins de fer de Porto-Rico et aux Chemins de fer autrichiens. Il s'établit ensuite à son compte et se suicide à Boulogne-sur-Mer en 1910, pour des raisons qui paraissent étrangères à d'éventuels revers de fortune.

Société minière du Soudan français
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 février 1909)

Société française, 164, rue de Courcelles, Paris, présidée par M. E. Pagache [*sic* : *Lagache*], pour exploiter au Soudan des territoires miniers apportés par MM. Henry Mollet et Cie. Fondée au capital de 160.000 francs, cette société va augmenter son capital jusqu'à concurrence de 2 millions

(Gouvernement général de l'AOF, *Rapport d'ensemble 1910* p. 276)

Sociétés	Siège social	Capital (fr.)	Travaux en 1909
• Guinée			
• Sénégal, Haut-Sénégal et Niger			
Cie minière du Soudan français	53 bis, rue Saint-Lazare, Paris	160.000	Bornage de permis.

1912 (avril-mai) : APPORTS À
LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU NIGER-LOBI
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Cie_frse_Niger-Lobi.pdf

Soudan français
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 mai 1912)

Nous avons déjà inséré une petite note au sujet de la Compagnie française du Niger-Lobi, à laquelle la Société minière du Soudan français a récemment cédé ses 14 permis d'exploitation, portant sur 57.210 hectares.

La Société minière du Soudan français n'a reçu en représentation de ses apports que 2.000 [?] actions d'apport, représentant le capital qu'elle a dépensé en missions, études et travaux sur son domaine, qui était primitivement de deux millions d'hectares.

.....

Annulation de permis miniers
(*Journal officiel du Soudan français*, 1^{er} septembre 1932)

Autorisation accordée, par dépêche ministérielle du 18 décembre 1901 sous le n° 21, à la Société minière du Soudan français, 10, boulevard Delebecque, à Douai, domiciliée à la Colonie, chez MM. H. Rabaud à Saint-Louis (Sénégal) ;
